

Commune D'ORVAULT**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odyssee au Bois Cesbron après convocation légale en date du huit décembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT, Mme Florence CORMERAIS

Absentes ayant donné pouvoir :

Mme Léa BESSIN	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11. Transferts fonciers au profit de Nantes Métropole

Madame VIGNAUX rapporte :

La commune est propriétaire de diverses parcelles qui relèvent de la compétence voirie ou assainissement de Nantes Métropole.

Afin de faciliter la gestion de différents espaces, il est proposé de transférer ces parcelles, à titre gratuit, à Nantes Métropole au titre de ses compétences.

Le transfert de patrimoine s'effectuera en pleine propriété, Nantes Métropole se substituera à la commune dans l'ensemble de ses droits et obligations.

Les parcelles à transférer sont les suivantes :

Parcelle	Superficie	Adresse	Désignation
BS 41p (BS 513)	6 m ²	110 rue de la Garenne	abord de voirie
BS 103	126 m ²	Launay Pont Marchand (80 rue de la Garenne)	abord de voirie
BC 21	778 m ²	rue Bonnetable	voirie
BC 53	766 m ²	rue Bonnetable	voirie
CI 151	761 m ²	La Cholière	Voirie : partie de l'allée des Cèdres
CM 392	4 m ²	30 avenue Alexandre Goupil	Abord rond-point
AW 52	630 m ²	Pâture du Passoir	Voirie : partie de la rue Maryse Bastié débouchant sur rue Jules Verne
BD 103	795 m ²	Le Bois Raguenet	abords chemin des Matines
BH 164	378 m ²	rue du Puisatier	voie Bananière
CY 259	4 729 m ²	avenue de la Haie Noë	voirie
AW 66	69 m ²	Pâture du Passoir	abord rue Jules Verne avec transformateur électrique
AX 174	51 m ²	Pâture des Bouillons	abord rue Jules Verne avec transformateur électrique
CZ 162	1 177 m ²	11 avenue de la Pâquelais	Station de relèvement d'eau potable

DECISION

Sur proposition de la commission Aménagement de la Ville et Transition Ecologique et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **TRANSFERE** à titre gratuit à Nantes Métropole, l'ensemble des parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie	Adresse
BS 513	6 m ²	110 rue de la Garenne
BS 103	126 m ²	Launay Pont Marchand (80 rue de la Garenne)
BC 21	778 m ²	rue Bonnetable
BC 53	766 m ²	rue Bonnetable
CI 151	761 m ²	La Cholière
CM 392	4 m ²	30 avenue Alexandre Goupil
AW 52	630 m ²	Pâture du Passoir
BD 103	795 m ²	Le Bois Raguenet
BH 164	378 m ²	rue du Puisatier
CY 259	4 729 m ²	avenue de la Haie Noë
AW 66	69 m ²	Pâture du Passoir
AX 174	51 m ²	Pâture des Bouillons
CZ 162	1 177 m ²	11 avenue de la Pâquelais

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de ces transactions.

Les frais d'acte seront à la charge de Nantes Métropole.

Rendu exécutoire
 Par télétransmission en
 Préfecture le : 16 DEC. 2020
 Et par publication le : 16 DEC. 2020

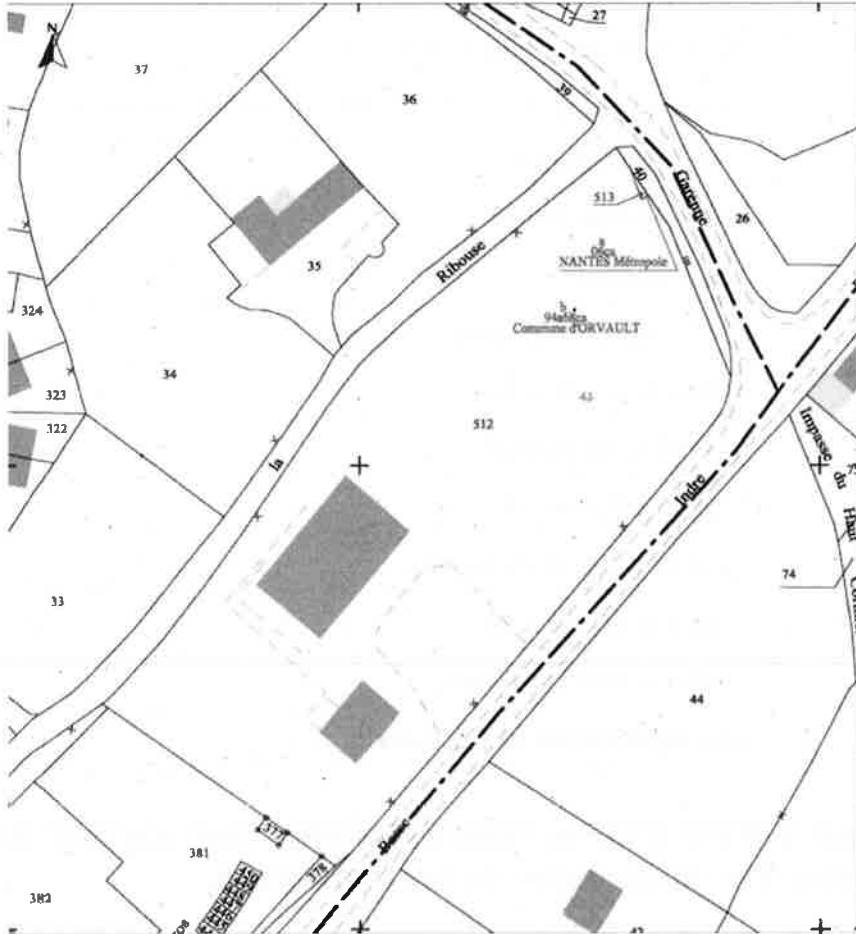
Extrait certifié conforme
 Orvault, le 15 décembre 2020
Pour le Maire
Le Directeur général



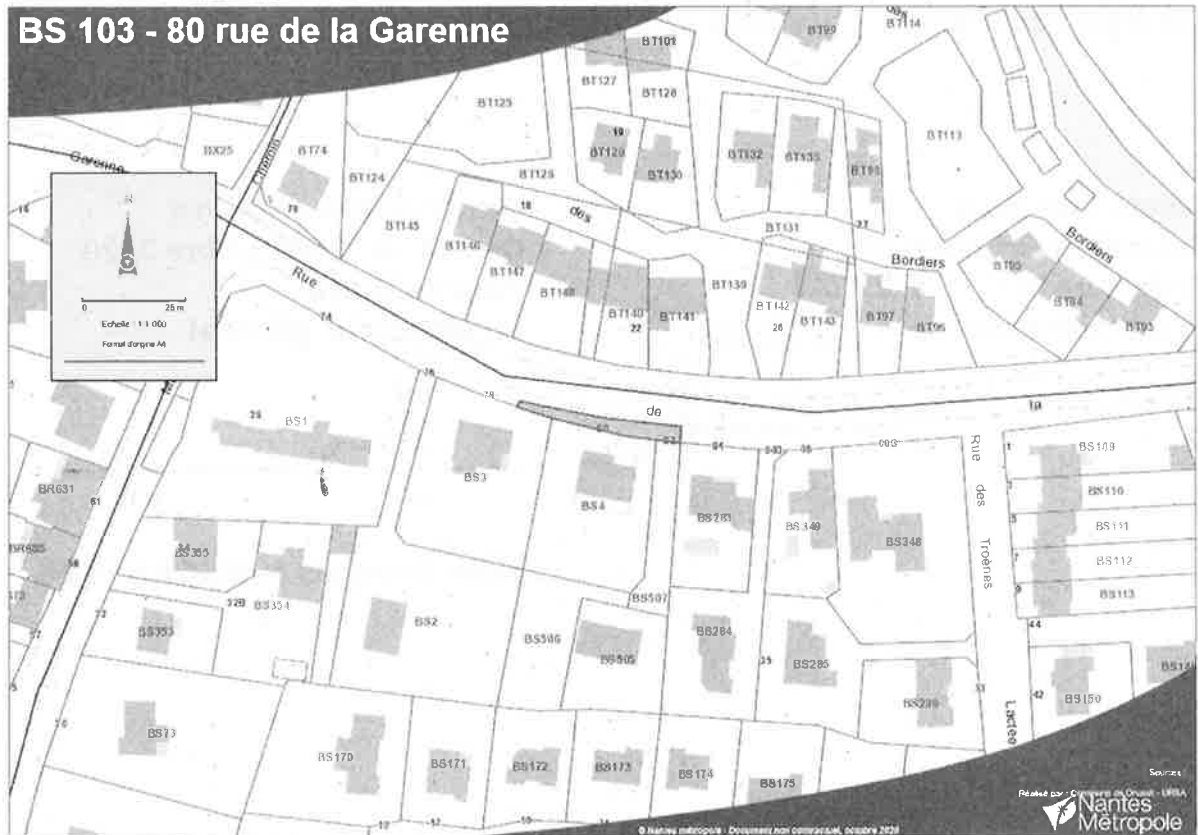
[Handwritten signature]

Jean-François MAISONNEUVE

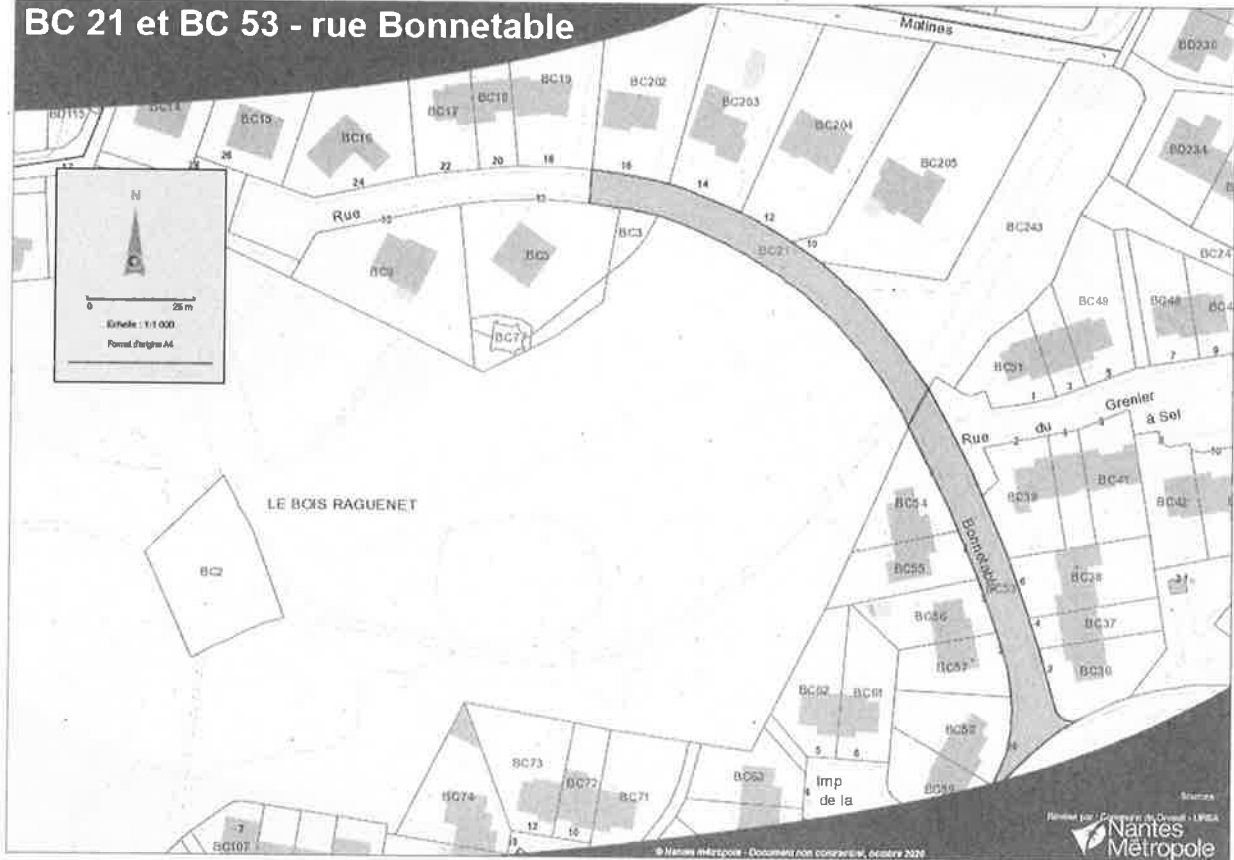
BS 513 - ex BS 41p - 110 rue de la Garenne



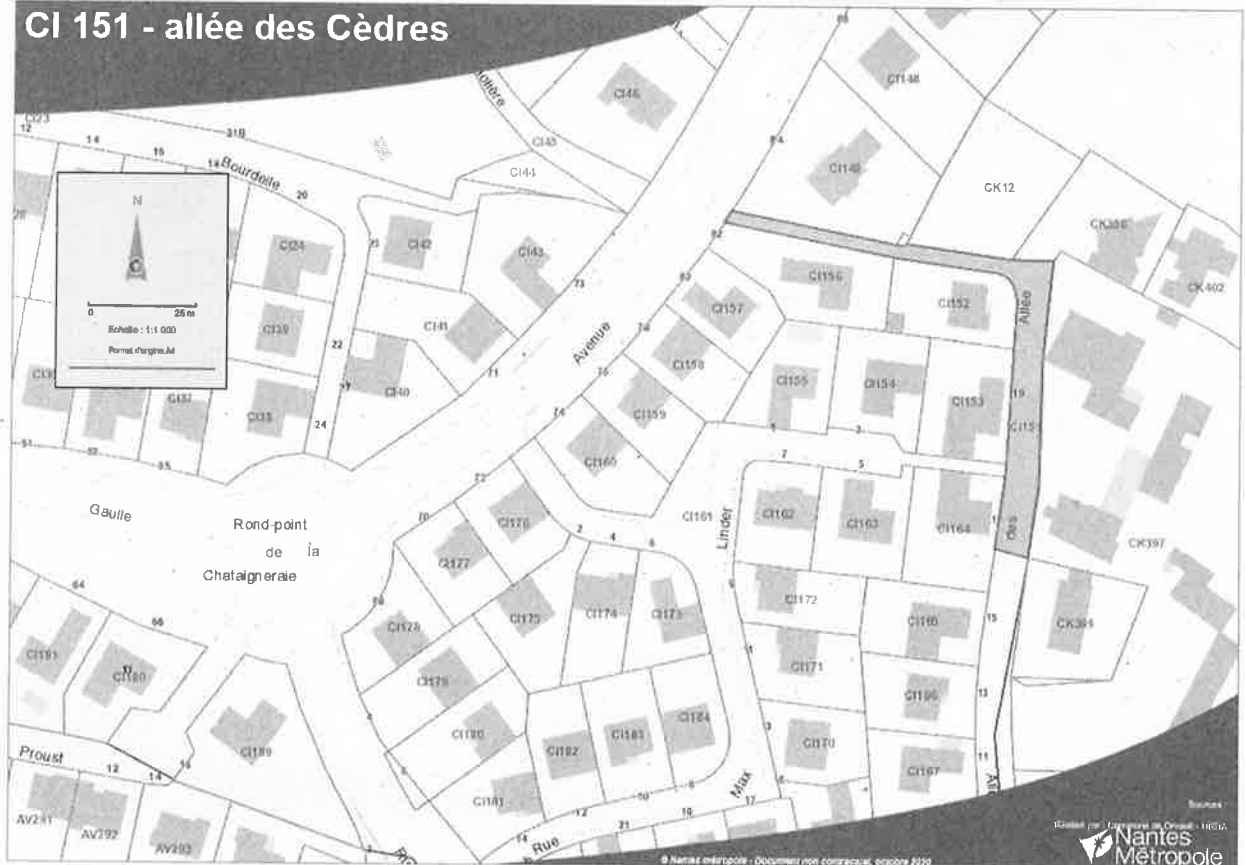
BS 103 - 80 rue de la Garenne



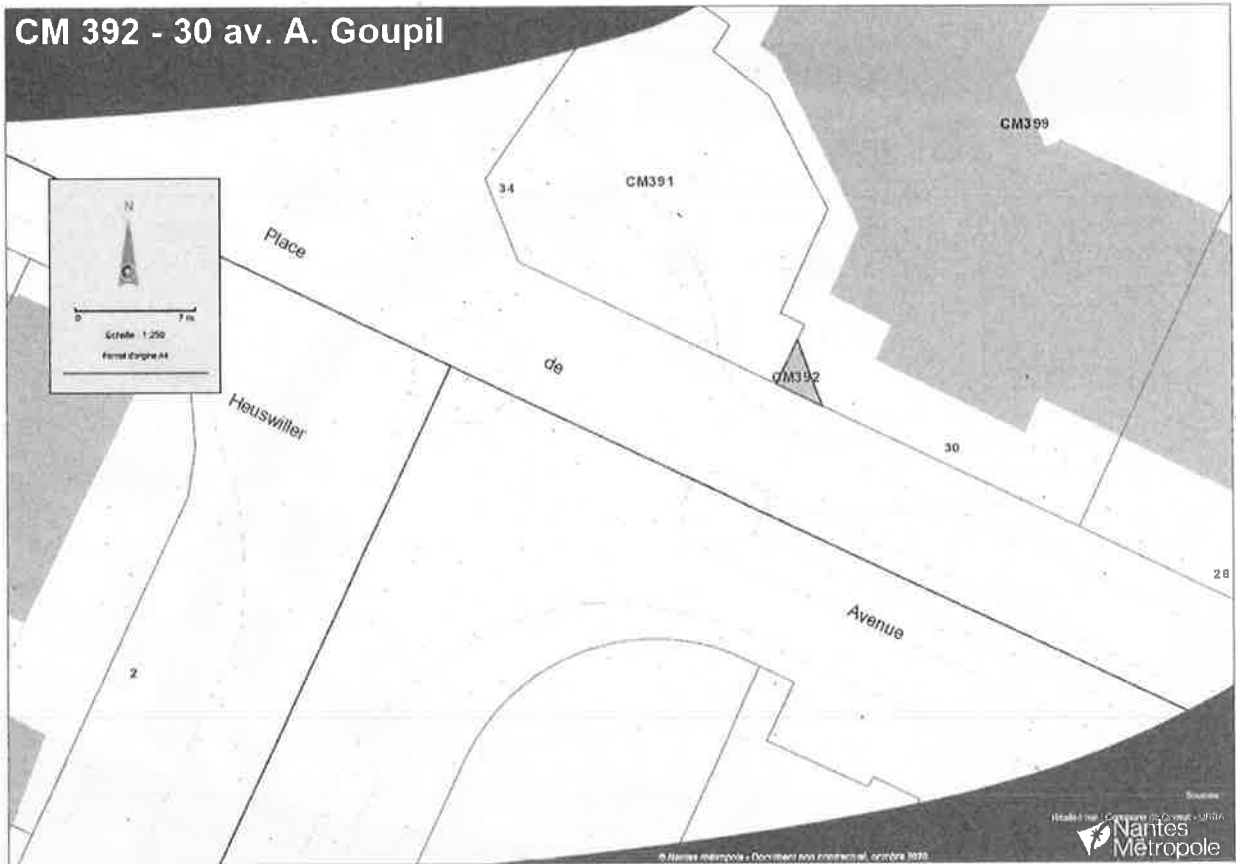
BC 21 et BC 53 - rue Bonnetable



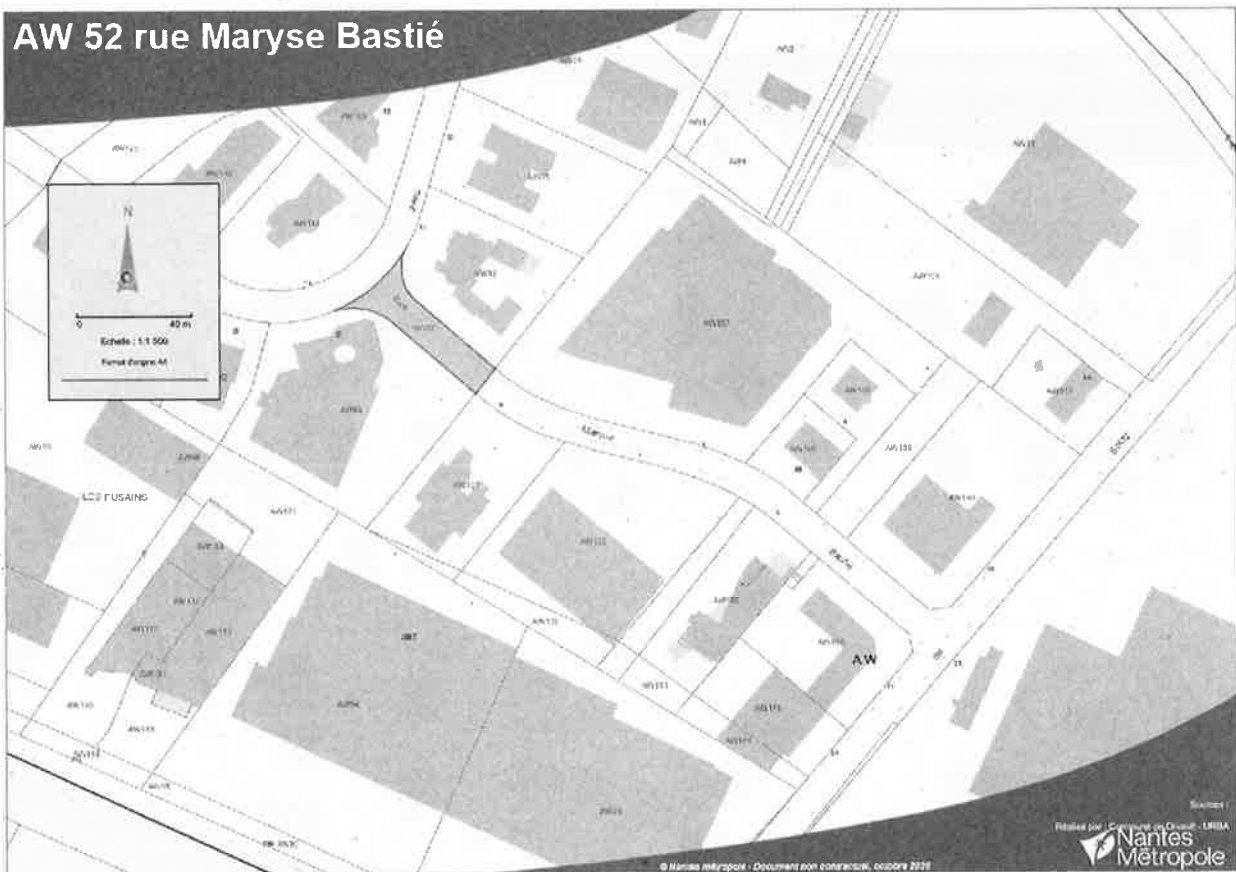
CI 151 - allée des Cèdres



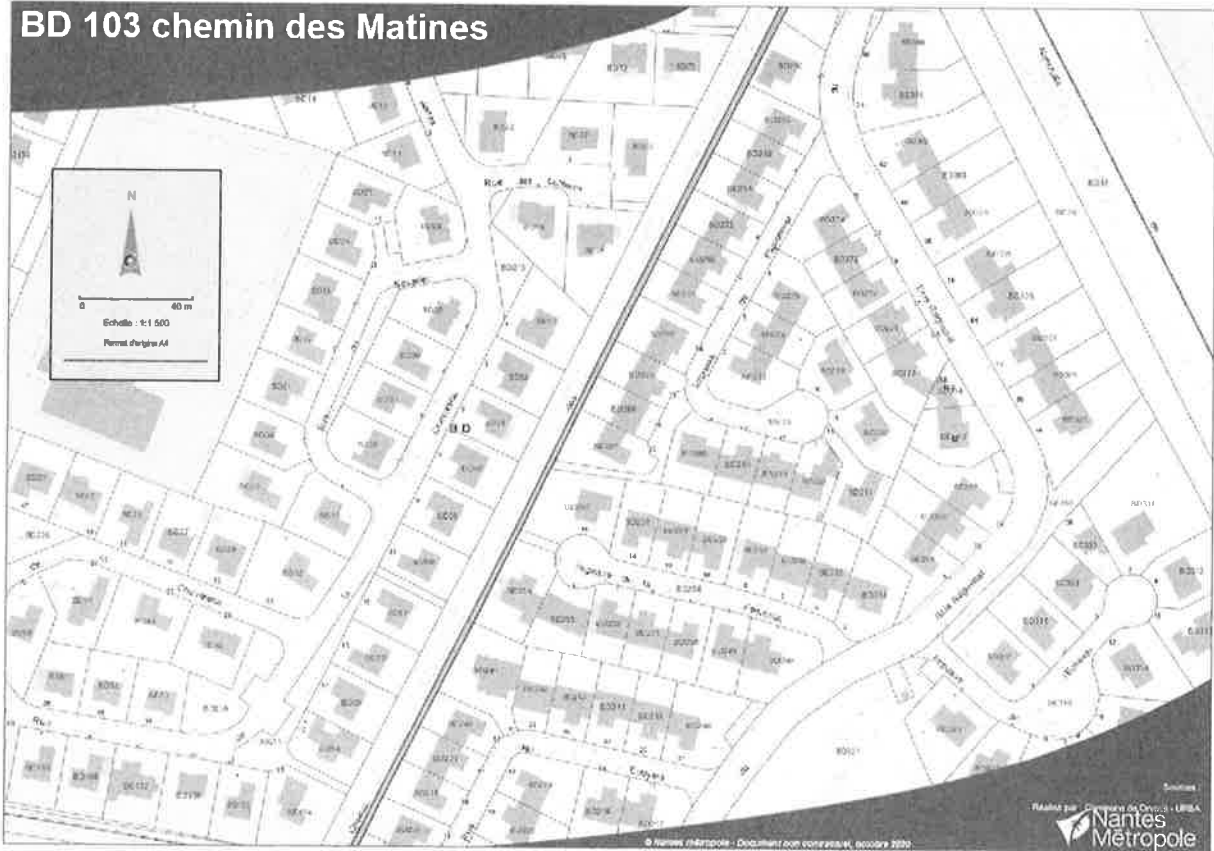
CM 392 - 30 av. A. Goupil



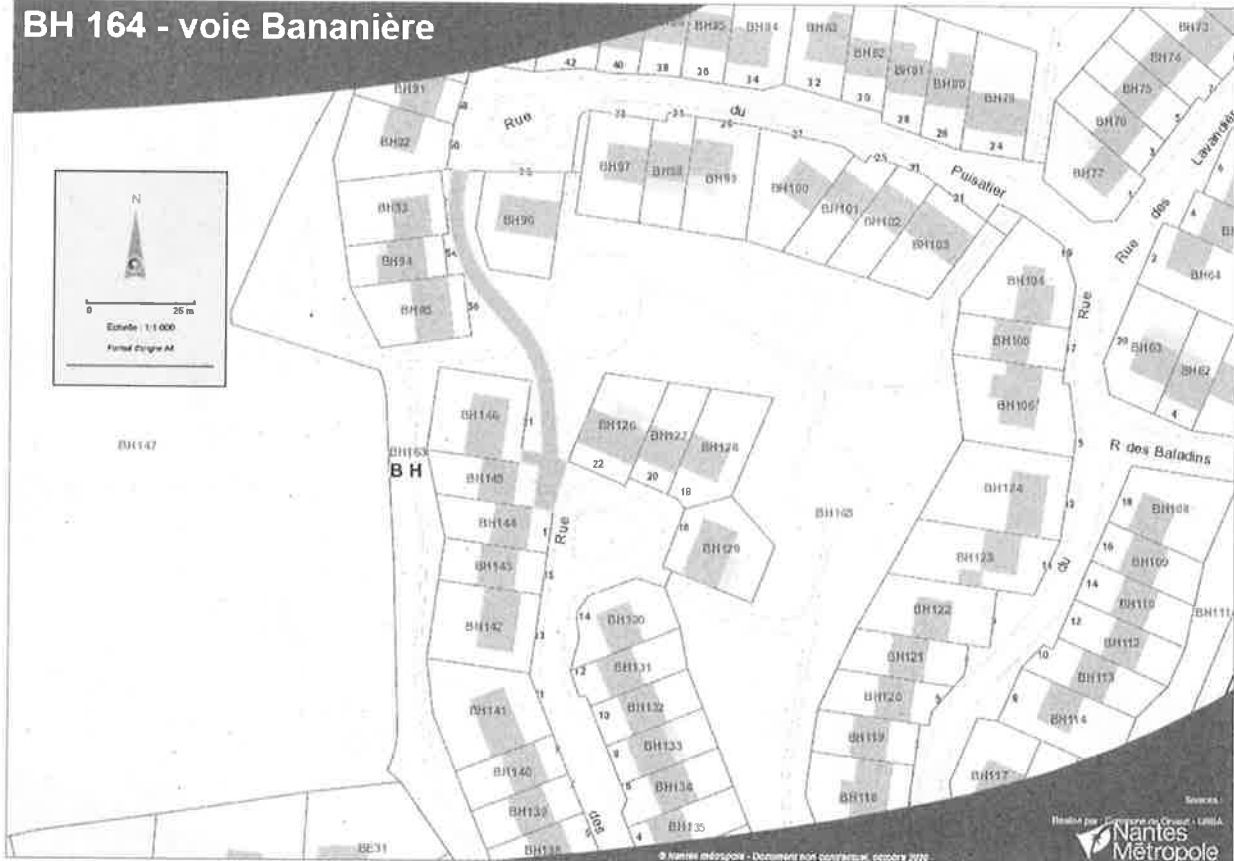
AW 52 rue Maryse Bastié



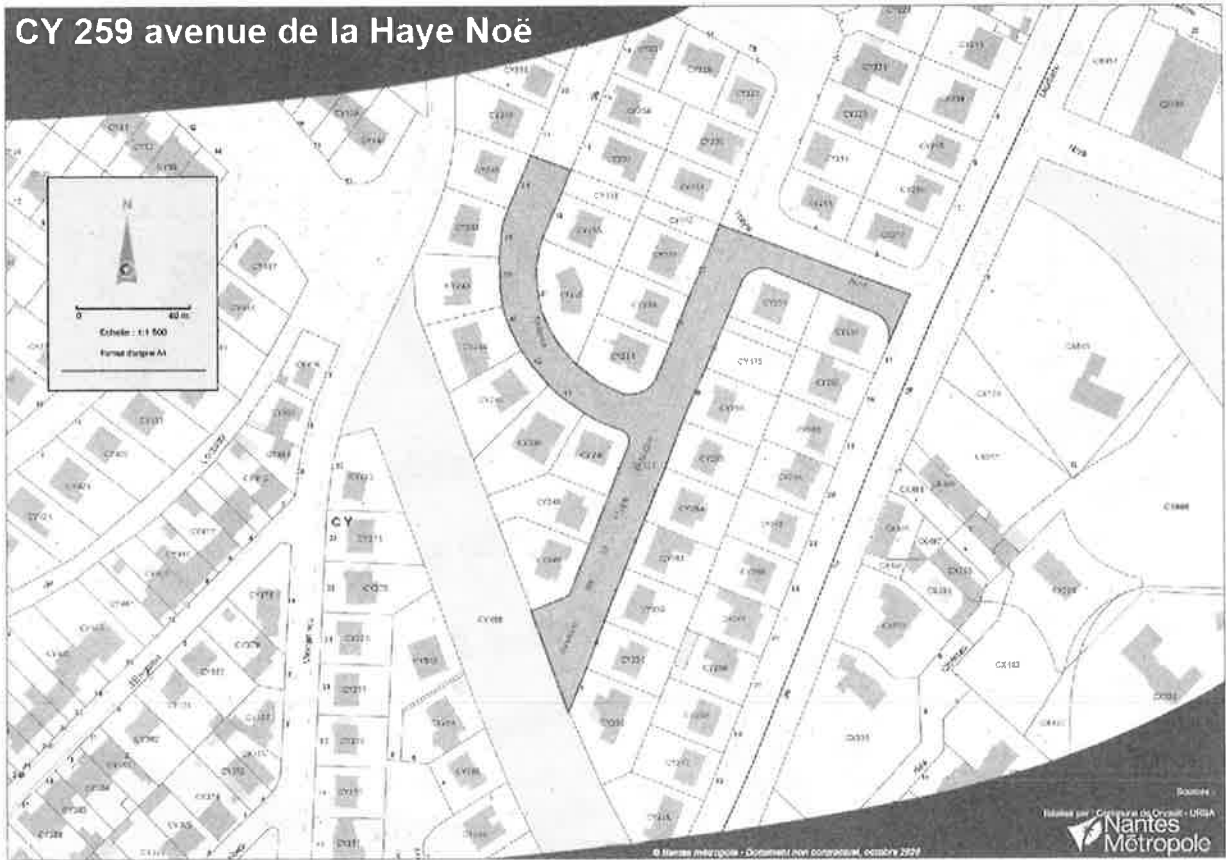
BD 103 chemin des Matines



BH 164 - voie Bananière



CY 259 avenue de la Haye Noë



AW 66 et AX 174 - rue Jules Verne

